

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration  
Du 28 janvier 2020 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

**Présents** : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente.

MM. Alexandre CHOPINEZ, Daniel GENRAULT, Pierre GÉRARD, Mmes Denise MAIRE et Véronique GROSSIER.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), MM. Camille COLLIGNON (lutte pour l'insertion) et Joël GROSJEAN (association AIR).

### **Excusé ayant donné procuration** :

Mme Sylvie CONRAUX (UDAF) à Pierre GÉRARD,

Mme Christine PECHEUR (Croix Rouge Française) à Nicole GEORGES

**Excusés** : Mmes Anne-Marie MESSERLIN, Suzanne VAUTHIER (Vittel Accueil), MM. Philippe DECHASEAUX, Michel CORDIER (les Restos du Cœur) et Jean-Marie MIGEOT (association des Paralysés de France).

**Secrétaire de séance** : Denise MAIRE

### **Projection d'un court-métrage sur les ateliers insertion**

Les membres du Conseil d'Administration assistent à la projection d'un film portant sur les ateliers insertion du territoire et réalisé par Images plus en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges.

La Vice-présidente du CCAS et la coordinatrice insertion ont été interviewées sur le fonctionnement des ateliers collectifs mis en place à la Maison Ressources. Quelques bénéficiaires ont également fait part de leur ressenti.

Ce reportage a pour objectif d'informer le public via Vosges Télévision sur les différents accompagnements existants et les actions mises en place sur le territoire par les professionnels de l'insertion. Il sera également diffusé lors des plateformes d'orientation des BRSA.

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 02 décembre 2019**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2019.

### **2) Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs**

Après avis favorable du comité technique réuni le 21 janvier 2020, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures, suite à une mutation et un départ définitif du CCAS

### **3) Ressources humaines : Couverture des risques statutaires – mandat du Centre de Gestion des Vosges**

Le Centre de Gestion des Vosges lance de nouveau une procédure de renégociation et de mutualisation de l'assurance du « risque employeur » (article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.), à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi, en confiant au centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, la collectivité pourra souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée), en mutualisant les risques, comme cela est le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'intérêt de la démarche repose sur le nombre de collectivités participantes et l'effet de mutualisation qui en résulte, permettant d'obtenir des tarifs peut-être plus intéressants et aux assureurs d'éviter de faire varier les taux individuels des collectivités les plus touchées par l'absentéisme.

Ces conventions devront couvrir toute ou partie des risques suivants :

- agents affiliées à la CNRACL : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliées à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption

Les principales caractéristiques du nouveau contrat-groupe 2021-2024, à titre informatif, seront les suivantes :

- une gestion de proximité par le CDG88 pour tous les sinistres.
- un transfert automatisé des déclarations d'absence via l'application AGIRHE
- l'organisation de comités de pilotage de l'absentéisme dans les collectivités.
- une tarification au plus juste via une analyse fine des statistiques sur les années 2017, 2018 et 2019.
- une tarification spécifique pour chaque taille de collectivité
- une étude systématique des accidents du travail et des maladies professionnelles en lien avec le service Hygiène / Sécurité du CDG, la Commission de Réforme étant saisie des cas les plus complexes.
- la poursuite de l'utilisation des services annexes du contrat dans le cadre des instances médicales (comité médical / commission de réforme) et du service de maintien dans l'emploi.

Ces conventions devront être d'une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et avoir comme régime la capitalisation intégrale.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. À la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2020), le choix définitif d'adhésion au groupement fera l'objet d'une seconde délibération.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa prochaine séance du 21 janvier 2020.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, mandate le centre de gestion des Vosges pour :

- lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2017, 2018 et 2019 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers-responsables, frais médicaux capitaux décès, ...).

#### **4) Rapport d'orientation budgétaire 2020 du CCAS**

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport figurant en annexe permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données sociales.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

#### **Préambule**

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Désormais, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser

## I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

### A. Contexte national

Le Projet de Loi de Finances présenté par le Gouvernement pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement). Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB)

La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020 et le déficit budgétaire atteindre 93,1 Md€

#### Les impacts du nouveau projet de loi de finances pour les collectivités territoriales

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers en 2020. Si cet allègement de charges pour les contribuables renforce leur pouvoir d'achat, elle inquiète les communes qui ne détiendront plus le pouvoir de taux. De plus, cette mesure éloigne le contribuable de la commune en ce qu'il ne verra plus à quoi servent les impôts qu'il paie. La taxe d'habitation demeurera cependant pour les résidences secondaires.

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. A noter également que les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR). Malheureusement, compte tenu de son potentiel financier et fiscal, Vittef ne peut pas bénéficier de cette aide financière qui profite cependant à la communauté de communes et à certaines de ses communes membres.

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements). Pour des raisons identiques à celles prévalent pour la DETR, Vittef voit encore ses dotations diminuer d'environ 130 000 € entre 2019 et 2020. Les communes bénéficient d'un accompagnement financier renforcé à hauteur de 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité.

A noter enfin que ce PLF prévoit pour les petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine la possibilité d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au profit des petites activités commerciales dans les territoires ruraux et dans les zones d'intervention des communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire, ce qui n'est pas le cas de Vittef

#### Réforme des finances locales : la situation des départements inquiète

Alors que le débat sur la réforme fiscale se focalise actuellement sur les conséquences sur le bloc communal, l'impact sur la soutenabilité financière des départements n'est à ce stade pas évalué.

La suppression de la taxe d'habitation va entraîner des conséquences en chaîne dans les finances des collectivités locales. La taxe foncière actuellement perçue par les départements sera transférée aux communes qui vont perdre la taxe d'habitation. Pour compenser le manque à gagner pour les départements, le gouvernement propose de leur affecter une fraction de TVA comme c'est déjà le cas pour les régions, mettant en avant qu'il s'agit d'une recette dynamique

Les départements déplorent le manque de compensation de l'Etat sur les allocations individuelles de solidarités (AIS) que sont le RSA (revenu de solidarité active), l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap) ainsi que sur les dépenses liées à l'explosion du nombre de MNA (mineurs non accompagnés)

#### **Des dépenses sociales toujours en hausse...**

L'action des Départements démontre, s'il en était besoin, toute son importance : 67,3 milliards d'euros de dépenses (hors remboursements de dette) en 2018. Plus de 62 % des dépenses de fonctionnement sont des dépenses d'action sociale (36 milliards d'euros soit 556 euros par habitant) dont l'évolution, principalement liée au

nombre de bénéficiaires des aides, varie selon la conjoncture économique et la démographie de chaque département

L'aide aux personnes âgées dépendantes constitue le second poste des dépenses d'action sociale départementale et s'élève à 8,3 milliards d'euros en 2018 (128 euros par habitant). Elle se compose principalement de deux aides : l'aide sociale à l'hébergement (ASH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les dépenses brutes au titre de l'ASH s'élèvent à 2,1 milliards d'euros, soit en moyenne 363 euros par personne âgée de plus de 75 ans, pour environ 120 000 bénéficiaires. Depuis l'entrée en vigueur de l'APA en 2002, le nombre de ses bénéficiaires n'a cessé d'augmenter pour atteindre 1,3 million de bénéficiaires fin 2017, majoritairement à domicile (59 %). En 2018, les dépenses consacrées à l'APA s'élèvent à 5,8 milliards d'euros.

*Diverses augmentations constatées en 2018 :*

- dépenses d'aide à la personne et de frais d'hébergement : + 2,1%
- dépenses liées aux frais de séjour en établissement et services de l'aide sociale à l'enfance : + 5,9%
- dépenses liées au RSA : +277 millions d'euros
- dépenses liées au handicap : +85 millions d'euros
- dépenses au titre de l'aide personnalisée d'autonomie : + 1,3%

Concernant ce dernier poste, les dépenses consacrées à l'APA s'élèvent à 5,8 milliards d'euros. Sur la période 2003-2010, la part des Départements dans le financement de cette allocation n'a cessé de croître jusqu'à atteindre 71 % en 2010. La problématique du financement des allocations individuelles de solidarité, et notamment de l'APA, devient de plus en plus prégnante compte tenu du vieillissement de la population.

### **...les mesures mises en place par l'État pour venir en aide aux Départements**

Afin de répondre aux fortes attentes exprimées par les Français en matière de solidarité, le Président de la République a présenté le 13 septembre 2018 la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. **Des financements seront ainsi apportés aux départements volontaires afin d'accompagner la dynamique de leurs dépenses en matière d'accompagnement social** (135 M€ en 2019, 177 M€ en 2020, 208 M€ en 2021).

Conscient des difficultés liées à l'accueil des mineurs non accompagnés, le Gouvernement a également confirmé qu'un soutien financier renforcé (141 M€ en 2019) serait apporté aux départements, tant au titre de la phase amont à la reconnaissance de la minorité que dans la phase aval au titre de l'aide sociale à l'enfance.

## **B. Contexte local**

### **Le Département des Vosges**

Pour lutter contre la pauvreté et faciliter l'accès à l'emploi, le Département et l'État unissent leurs efforts. Leur volonté commune s'est concrétisée le 28 juin dernier par la signature d'une convention pluri-annuelle. Dans ce cadre, l'État, au titre de l'année 2019, a attribué 389 630 € au Département des Vosges.

Cette convention porte sur trois engagements principaux :

- la prévention de toute sortie dite « sèche » de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- une meilleure insertion des bénéficiaires du RSA
- la revalorisation du travail social au service de toutes les familles

La politique sociale du Département des Vosges est particulièrement importante. Un budget de 71M€ est consacré à l'insertion et à la solidarité. Au 30 mars 2019, le département des Vosges comptait 10 380 foyers de bénéficiaires du RSA dont 2 972 femmes seules avec enfants et 269 hommes seuls avec enfants, soit 3 241 personnes représentant 31% de l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

### **La Communauté de Communes Terre d'Eau**

La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants. En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire :

- le Transport A la Demande (TAD) pour faciliter la mobilité
- le portage de repas à domicile pour favoriser le maintien à domicile des aînés, personnes à mobilité réduite mais aussi des personnes convalescentes
- le relais assistantes maternelles qui permet de proposer aux familles des informations sur les modes de gardes des jeunes enfants et aux assistantes maternelles de se retrouver pour des formations ou des actions collectives avec les enfants qu'elles gardent
- des ateliers pour les seniors : informatique, activité physique adaptée.

En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat : isolation thermique, économies d'énergie mais aussi des travaux d'adaptation liés à la perte de mobilité ou au handicap.

Elle gère également l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Lignéville à Vittel.

## La ville de Vittel

La ville comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'État, fonds de péréquation très élevé, augmentation structurelle des dépenses dues notamment au rôle de centralité.

Malgré ces contraintes, la ville va conforter son soutien au CCAS, et tenter de maintenir le niveau de subvention d'équilibre attribuée l'année passée.

Le CCAS de Vittel va ainsi pouvoir assumer pleinement ses devoirs en matière d'accompagnement des plus défavorisés, malgré le désengagement de certains partenaires sociaux.

### Quelques chiffres

En 2019, la ville de Vittel compte 5 053 habitants. La population est donc en baisse avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 158,1 habitant de moins de 20 ans.

Les hommes constituent 45 % de la population vittelloise contre 55% pour les femmes

Le nombre de ménages à Vittel est de 2 694 et la taille moyenne des ménages est de 1,9 personnes par ménage (données de 2015) : 58,9 % des ménages n'ont pas d'enfants, 21,4 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans, 15,1 % ont deux enfants de moins de 25 ans et enfin 4,6 % des ménages ont trois enfants ou plus de moins de 25 ans.

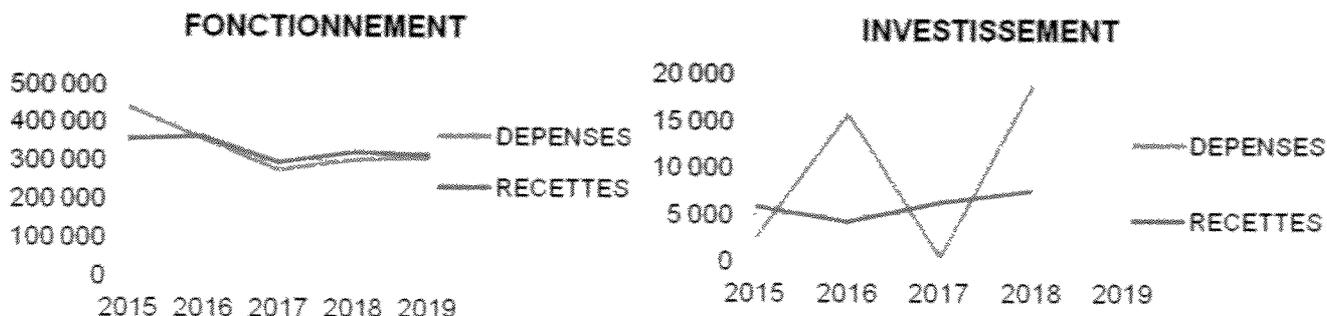
## II. LA SITUATION DU CCAS

### A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Depuis plusieurs années, le CCAS de Vittel, a su maîtriser ses dépenses malgré la baisse de plus en plus conséquente de ses recettes et grâce à la contribution de tous : efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale, et participation des citoyens à la vie associative.

#### Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

(*) provisoire		2015	2016	2017	2018	2019 (*)
FONCTIONNEMENT	Dépenses	439 780,97	356 535,91	277 103,41	303 350,12	308 562,97
	Recettes	358 333,71	363 437,73	296 903,38	324 521,96	315 841,98
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 536,34	15 674,98	379,12	18 719,34	150,00
	Recettes	5 920,44	4 263,38	6 218,98	7 569,90	7 574,36



Les dépenses de personnel ont, quant à elles, légèrement diminué malgré la charge financière d'un agent mis à disposition d'un service de la ville

#### Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (200 000 € en 2019 soit 63,32% des recettes). Cette subvention d'équilibre devrait rester stable en 2020.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS : location de salles, photocopies.
- La partie des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi du RSA et les Ateliers Tremplin; subvention du CCAS de la ville de Contrexéville; financement d'État : subvention de la conférence des financeurs et de la CARSAT, dons du casino et de diverses associations

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées aux actions mises en place par le CCAS et les dépenses de personnel pour mettre en œuvre ces actions.

Le CCAS a fait le choix de reconduire les dispositifs mis en place en 2018 (bourse au permis, chantiers jeunes, repas des aînés, ...), et de mettre en place de nouvelles actions à destination des seniors comme les Goûters Pratiques Seniors et d'étendre le dispositif de la bourse au permis pour les jeunes de 16 à 17 ans. Pour cela, le CCAS a su maîtriser au mieux les dépenses afférentes à ces services en retenant les solutions les moins onéreuses (partenariat, recherche de financements auprès de la CAF, de la CARSAT, du Département, de l'État, polyvalence entre les agents du CCAS ...).

**Concernant l'investissement**, le CCAS n'a pas effectué de dépenses significatives.

Ainsi, le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra en 2020 de réaliser un budget performant.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

## B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administration	2	1	3
Sociale	1 <sup>a</sup>	1	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> agent à temps partiel choisi (90%)

Pour 2020, les dépenses de personnel sont estimées à 210 000 € environ, en diminution de 13%. L'agent mis à disposition de ville en 2019 a demandé sa mutation dans les services de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

## D. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittef assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2020 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittef et tout particulièrement les personnes fragiles.

### ➤ Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives.

#### 🔗 L'accompagnement individuel

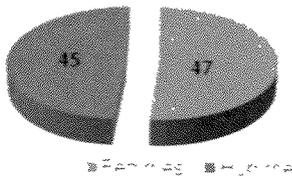
Typologie des personnes accueillies :

- des personnes de la commune orientées par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) soit 70%.
- des personnes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau ayant un besoin auquel les ateliers Tremplin peuvent répondre soit 30%.

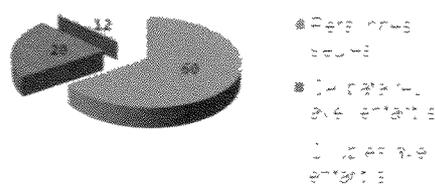
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes suivies dans l'année	92	87	70	85	87	92
Personnes entrées	21	12	30	37	32	42
Personnes sorties	31	43	20	33	35	37*

\* 10 réorientations (autre référent ou Pôle Emploi), 11 reprises d'emploi et 16 fins de mission

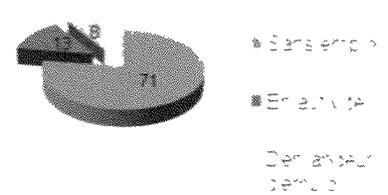
### Répartition par sexe



### Situation familiale



### Situation professionnelle



### Accompagnement collectif

Les référents proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société.

Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels :

- l'atelier sophrologie (bien-être et détente)
  - l'atelier écriture (laisser libre cours à son imagination et améliorer son expression orale)
  - l'atelier informatique (télé procédures, création d'espaces personnels, ...)
  - l'atelier art plastique (créativité et contribution aux manifestations de la ville)
- Ces ateliers seront reconduits en 2020.

Des sorties ont été organisées dans le cadre du projet d'insertion culturelle :

- visite de l'exposition « Je consomme autrement » à la Médiathèque de Vittel

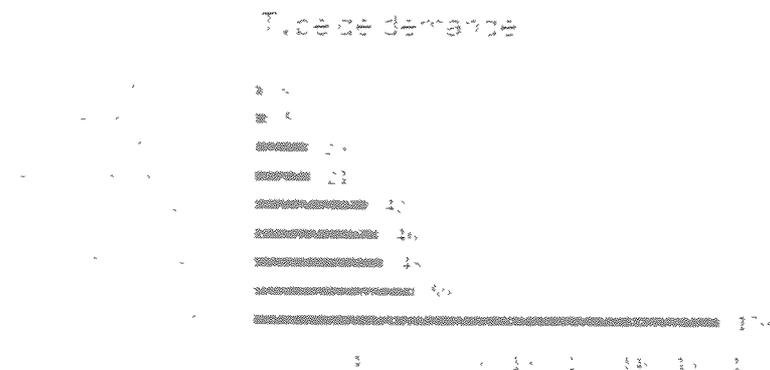
Deux visites culturelles intergénérationnelles :

- visite de l'exposition « Toutankhamon » à Paris financée par le don du casino de Vittel, avec les seniors
- visite du musée d'art ancien et contemporain, du musée de l'image et de l'imagerie d'Epinal financée par le don issu de la bourse aux livres planifiée par la Médiathèque de Vittel, avec les enfants du péricolaire et les seniors

L'accompagnement collectif s'inscrit également dans des actions de prévention (addiction, vaccination, nutrition ...) et des animations (journée festive du printemps, jardins éphémères, Thermalire) qui seront toutes reconduites en 2020.

### l'aide sociale légale et facultative

En 2019, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 420 personnes au sein du bureau d'aide sociale



En 2020, les dispositifs d'aides sociales sont maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 20 personnes ont pu en bénéficier en 2019 (contre 20 en 2018 et 17 en 2017), et 4 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs (domicile stable ou non, présentation pendant plus de trois mois).

S'agissant des demandes de logement social, le bureau d'aide sociale a émis un avis concernant 120 demandes envoyées par Vosgésis (contre 161 en 2018, 123 en 2017). **Le principal motif de demande de logement social reste la conformité du logement actuel (charges trop élevées, logement trop petit/trop grand), ainsi que le rapprochement du lieu de travail.**

Les dépenses de solidarité s'articulent principalement dans le cadre de l'aide sociale facultative.

Le CCAS participe principalement aux achats alimentaires, aux frais de gestion courante des familles et plus particulièrement aux impayés relatifs à l'eau, l'électricité et le chauffage, en augmentation croissante depuis plusieurs années.

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires des minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres »

En 2020, l'ensemble des aides facultatives est reconduit pour une enveloppe budgétaire de 3 000 €.

### ➤ La prévention

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

### ↳ Le PREPS (Point Relais en Education et Promotion de la Santé)

Les outils pédagogiques du PREPS ont permis au CCAS d'animer des informations collectives comme :

- La « Journée festive du printemps » en partenariat avec l'ANPAA 54 pour promouvoir les boissons sans alcool
- L'opération « Restez branchés sortez couverts » en partenariat avec la Mission Locale de Neufchâteau avec la distribution gratuite d'éthylotests, de préservatifs et de bouchons d'oreilles à l'occasion de la Fête de la Musique
- La participation à « Octobre rose » avec la Ligue de lutte contre le cancer
- Les « Préservatifs de Noël » à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

Le PREPS a également proposé ses outils pédagogiques sous forme de prêt à des professionnels du secteur médicosocial.



On peut noter une forte augmentation de la fréquentation au cours de l'année 2019. En effet, celle-ci a doublé en quelques années et le nombre d'emprunts d'outils a très nettement augmenté. Cette progression s'explique d'une part par une meilleure communication des services proposés par le PREPS et d'autre part par une demande croissante d'accompagnement des partenaires dans l'élaboration de leur projet. En effet, le PREPS diffuse un « Flash info » mensuel auprès des partenaires locaux sur des thématiques de santé publique. Chaque mois, il permet aux professionnels de découvrir les outils pédagogiques présents dans le PREPS sur une thématique ciblée (alcool, sida, tabac...).

Le fonctionnement du PREPS sera bien sûr poursuivi en 2020.

### ↳ Partenariat avec l'IFSI

Le CCAS a accueilli 4 étudiants infirmiers pour effectuer leur service sanitaire devenu obligatoire dans leur cursus de formation. Durant cette période, les étudiants ont recensé les besoins des bénéficiaires RSA en matière de santé. En mars 2019, ils ont mis en place des actions éducatives pour répondre aux besoins repérés. Ce partenariat doit se renouveler en 2020.

### ↳ Actions avec le Conseil Jeunes

En fonction de la demande des jeunes conseillers, des animations pourront être mises en place par le CCAS. Pour mémoire, en 2019, ces animations concernaient le harcèlement.

### À destination des seniors

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. Les actions 2019 seront reconduites en 2020.

### ↳ Le repas des aînés

Le repas des aînés est d'ores et déjà programmé en novembre 2020, à la salle du Moulin. Près de 500 personnes sont attendues (487 en 2019). Comme en 2019, un ballotin de chocolat sera offert aux personnes ne pouvant pas assister au repas.

### ↳ La Saint-Nicolas

La tournée du Saint-Nicolas sera également reconduite dans les lieux fréquentés par les seniors : Vittel Accueil AIR et à la maison de retraite du Petit Ban avec la livraison de gâteaux.

### ↳ Les bons d'achat

Comme à l'accoutumée, des bons d'achat seront distribués en fin d'année aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € (1 personne) ou 50 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux.

### À destination des jeunes

#### ↳ La bourse au permis de conduire

Le dispositif de la bourse au permis de conduire se poursuivra en 2020. Il consiste en la prise en charge financière par le CCAS de Vittel d'une partie du coût du permis de conduire (650 €), en échange d'une activité bénévole de 50 h à la vie locale, effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans. En 2019, le dispositif a été étendu aux 16-17 ans à compter de septembre, moyennant 35h de bénévolat et 420 € d'aide.

Depuis fin 2014, 31 jeunes ont bénéficié de ce dispositif soit un budget total de 20 150 €.

#### ↳ Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes ont bénéficié de deux animations sur le harcèlement et cyber harcèlement avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Les Petits Débrouillards.

Cette action est financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour 2020, le CCAS envisage de mettre en place les Chantiers Jeunes sur 6 semaines et de faire bénéficier 24 jeunes d'un bon d'achat de 120 €.

#### ↳ Les mentions BAC

En 2019, seuls deux bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat. Ces récompenses seront attribuées aux bacheliers 2020.

#### ↳ Réseau « EDUC TA SANTE »

Le CCAS et le centre social La Toupie poursuivent leur partenariat engagé depuis 2016 pour coordonner le réseau EDUC TA SANTE. L'objectif principal réside dans la mise en place d'actions prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire (classes de 3<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pro des collèges de Vittel et Contrexéville, les classes du lycée professionnel et de la MFR de Bulgnéville et les jeunes de la Mission Locale et de la MECS de Remoncourt).

Ces actions bénéficient du soutien financier de l'ARS et du Conseil Régional.

Afin de pérenniser le réseau EDUC TA SANTE en 2020, un nouveau fonctionnement a été adopté. Ainsi quatre groupes de travail ont été constitués pour répartir la charge organisationnelle.

### À destination des familles

#### ↳ Le carnet 1<sup>er</sup> sourire

Existant depuis de très nombreuses années, le carnet premier sourire sera toujours délivré aux parents, à la naissance d'un 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, ... enfant.

#### ↳ Journée mondiale du refus de la misère

Comme en 2019, le CCAS participera à cette journée en 2020, sur un thème qui reste à définir par les organisateurs de l'opération au niveau national.

### À destination des enfants

#### ↳ Activités périscolaires

Les animations de prévention du PREPS seront reconduites en 2020, en partenariat avec le service jeunesse, sur les thématiques de l'hygiène bucco-dentaire et de l'utilisation excessive des écrans lors des mercredis récréatifs.

#### ↳ Activités scolaires

Depuis plusieurs années, et encore en 2020, le CCAS coordonnera des animations de prévention santé dans les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire du Haut de Fol.

L'équipe pluridisciplinaire est composée du Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents de Vittel, de la Maison l'Enfance, de l'infirmière scolaire du secteur et de deux agents du CCAS.

### ↳ Fête du jeu

Depuis deux ans, le CCAS est membre du collectif petite enfance. Trois agents ont participé à la Fête du Jeu 2019, qui s'est déroulée le 18 mai 2019 à Maximois. Plus de 300 familles se sont déplacées pour l'évènement. Le CCAS a proposé un parcours comprenant une course en sac, un parcours du serveur et un chamboule tout afin de promouvoir l'activité physique. Il est envisagé de maintenir la participation du CCAS pour 2020.

## III. LES PERSPECTIVES 2020

### ATELIERS SENIORS

#### Nouveau programme 2020 des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Suite aux évaluations des usagers et des professionnels, le CCAS souhaite mettre en place un nouveau programme d'activités pour l'année 2020. Un appel à projet a été déposé auprès de la conférence des financeurs pour le financement des actions suivantes :

- Ateliers vitalité avec l'ASEPT Lorraine
- Ateliers mémoire « PEPS Eurêka » avec l'ASEPT Lorraine
- Atelier sommeil avec Brain Up
- Ateliers numériques sur la tablette tactile et découverte de Windows avec Sos Futur
- « Forum seniors » le 24 mars 2020 à la salle du Moulin
- Ateliers « Nutrition et numérique » avec le Cnam
- Ateliers d'écriture et découverte de l'opéra
- Sortie intergénérationnelle avec les bénéficiaires du RSA : visite de l'opéra suivie de la représentation du « Barbier de Séville » à Nancy
- Ateliers de sophrologie
- Ateliers pour apprendre les bases de la langue des signes avec l'URAPEDA
- Atelier intergénérationnel avec les enfants du périscolaire autour de la langue des signes avec l'URAPEDA
- Atelier « les gestes de premiers secours » avec l'Automobile Club



#### Labellisation Maison France Service

Face au constat de l'hétérogénéité de la qualité et du service rendu au sein du réseau actuel des Maisons de Services Au Public (MSAP), les Maisons France Services (MFS) doivent ouvrir leurs portes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et garantir au public une offre de services plus exigeante et plus homogène.

Ainsi, en complément de la mise en place d'une solution itinérante pour les personnes les plus isolées la Communauté de Communes Terre d'Eau prévoit la création d'une Maison France Services au sein du CCAS de Vittel dans les locaux de la Maison Ressources. La MFS proposera un « bouquet de services », répartis selon des domaines-clés comme le logement, l'état civil, la formation, l'emploi et la retraite. L'assurance maladie, la caisse nationale d'assurance vieillesse, les allocations familiales, la mutualité sociale agricole et Pôle emploi seront présents.

Un agent accompagnera les usagers dans leurs démarches et aidera à la complétude des dossiers papier ou dématérialisés dans un espace privatif et confidentiel. Un accès libre et gratuit à un point numérique permettra aux administrés de réaliser des démarches administratives.

La labellisation permettra également d'obtenir des financements de l'État à hauteur de 30 000€ par an.

Par ailleurs, afin d'accueillir les partenaires et les usagers dans les meilleures conditions possibles, il est envisagé de mener une étude sur l'aménagement de l'étage de la maison ressources.



#### Mise en place d'une mutuelle collective non obligatoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi impose aux entreprises une mutuelle santé collective au bénéfice de leurs salariés. Cependant, les retraités, les demandeurs d'emploi et les non-salariés ne sont pas concernés par cette mesure. L'accès aux soins et à la santé est problématique pour beaucoup de personnes qui ne souscrivent pas à une complémentaire santé car le coût de l'adhésion est souvent trop élevé.

Grâce à un partenariat avec un organisme privé et sans aucune participation financière du CCAS, il est possible de mettre en place une mutuelle offrant de nombreuses garanties à un tarif attractif. Les personnes en situation de vulnérabilité (travailleurs pauvres, jeunes, personnes retraitées en difficultés financières, ...) seront accompagnées et pourront accéder à leurs droits en matière de santé et de soins.



## Création d'un hébergement temporaire

Lorsque le CCAS est confronté à une situation d'urgence, notamment dans le cas d'une personne privée de domicile, l'hébergement provisoire se fait par la mise à l'abri dans un hôtel.

La ville de Vittel étant dépourvue de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le CCAS souhaite réagir afin de répondre aux demandes d'hébergement d'urgence exprimées par les personnes sans domicile fixe, victimes de violences ou de sinistres.

Il a donc pour projet de créer un hébergement temporaire sur la commune de Vittel destiné à accueillir les personnes privées de domicile dans l'attente d'une solution durable et adaptée.

### Interventions des membres du Conseil d'administration

Sylvie VINCENT souhaite apporter des précisions quant à la future création de la Maison France Services dans les locaux de la Maison Ressources. Face à la recrudescence des demandes de location de salles et de bureaux, la capacité d'accueil des partenaires est saturée. L'espace situé à l'étage de la Maison Ressources pourrait être aménagé pour accueillir les bureaux de la future MFS. Il est également possible de bénéficier de financements à hauteur de 30 000€ pour le fonctionnement de la structure. Une étude sera lancée courant 2020. En attendant la MFS sera mise en place à l'accueil de la Maison Ressources et deux ordinateurs seront mis à disposition du public. La labellisation devrait être effective au 1<sup>er</sup> juillet 2020 car la CCTE n'a pas encore finalisé le dossier.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des dispositifs mis en place par le CCAS répond aux besoins de la population. Il rappelle la création du point d'accès au droit en 2019, pour faciliter les démarches des justiciables. De plus, La ville de Vittel a également permis l'installation de divers centres de formation sur le secteur comme le CFA, montrant ainsi à tous qu'une bonne coordination entre tous les partenaires peut faciliter la vie des habitants du territoire.

Camille COLLIGNON demande ce qu'il faut entendre par « solution itinérante ». Sylvie VINCENT répond qu'il ne s'agit pas d'une véritable itinérance avec un bus qui irait dans toutes les communes, mais de créer des points d'accueil fixes dans les mairies de certaines communes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau où les personnes pourront se rendre pour bénéficier des services de la MFS.

Concernant l'hébergement temporaire, Sylvie VINCENT fait part des informations obtenues suite aux différentes réunions organisées avec les acteurs du territoire comme Adali Habitat ou encore la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) d'Épinal. Elle souligne l'importance de ne pas créer de logement d'urgence sur Vittel car celui-ci deviendrait un point d'accueil du 115 pour toutes les personnes sans domicile fixe et les familles de migrants du département. Au vu du peu de cas recensés sur Vittel ces cinq dernières années, il paraît plus raisonnable de recourir à l'offre hôtelière pour les personnes sans domicile fixe et de régler quelques nuitées si nécessaire. Pour les familles sinistrées, un hébergement temporaire pourrait être proposé par la commune afin de leur venir en aide le temps nécessaire.

## 4) Informations

Le bilan du programme 2017/2019 concernant les Goûters Pratiques Seniors (GPS) a été effectué et transmis aux différents financeurs. Avec un budget réel d'un montant de 31 423 €, ces activités ont été financées d'une part par la CARSAT Nord-est à hauteur de 10 966 €, au titre du maintien du lien social ; et d'autre part par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département des Vosges à hauteur de 5 141€, au titre du maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus.

## 5) Questions diverses

En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

La secrétaire de séance

Le Président.

Denise MAIRE

Franck PERRY

